



EVOLUTION DU DISPOSITIF PLAN D'ACTION 2016/2017

CONTEXTE

Depuis 2003, en partenariat avec le Réseau Ecole et Nature (REN), le réseau national d'éducation à l'environnement et au développement durable, Eco-Emballages a mis en œuvre le dispositif éducatif «Eco-Parlement des jeunes® » (EPJ), mené au départ avec ses homologues européens de PRO EUROPE à un échelon international, et en parallèle à un échelon national en France.

Forts de cette expérience, Eco-Emballages et le REN ont adapté ce dispositif à un échelon régional en partenariat avec des collectivités locales partenaires d'Eco-Emballages. Suite à une expérimentation en PACA sur l'année scolaire 2007/2008, ce dispositif éducatif a été déployé sur 4 entités géographiques différentes : l'Ardèche, le Béarn, l'Île de France et les départements Nord et Somme.

Sur l'ensemble de ces EPJ territoriaux, les jeunes, encadrés par leurs enseignants accompagnés par des animateurs professionnels en EEDD, ont participé à un même processus d'écriture collective aboutissant à un même objectif de production, celui d'un « Plan d'action de communication pour l'environnement » s'adressant aux décideurs locaux.

Dans certains territoires, le plan d'action de communication a concrètement conduit à la réalisation d'actions proposées par les jeunes. Pour exemple dans le Béarn, en 2013 l'EPJ poursuit toujours son aventure avec un nouveau projet de production collective tous les ans.

A partir de 2011, Eco-Emballages et le REN ont décidé d'ouvrir le dispositif à tout porteur de projet intéressé pourvu que le projet corresponde à un certain nombre d'éléments cadre, une procédure d'appel à projet a été mise en place avec remise d'une bourse aux porteurs de projet retenus. 2 appels à projet ont permis à un total de 12 porteurs de projet de s'approprier la méthodologie de l'EPJ tout en développant leur propre projet éducatif sur les déchets et l'environnement (années scolaires 2011/2012 puis 2012/2013), chacun ayant un objectif de production différent.

La diversité des contextes des EPJ menés (porteur de projet, participants, partenaires, situations pédagogiques...) et la diversité des productions finales des jeunes amènent à la fois une richesse pour le dispositif mais également des contraintes en termes de coordination nationale (méthodologie de projet et pratiques éducatives différentes, fonctionnement en réseau difficile...) et en termes de lisibilité (qualité et ambition des productions finales et des événements finaux différents).

A l'issue de ces 2 années de nouveau fonctionnement de l'EPJ, les 2 partenaires souhaitent faire évoluer le dispositif éducatif afin qu'il corresponde à un besoin d'un plus grand déploiement sur les territoires et à une meilleure lisibilité locale, régionale et nationale.

FONDAMENTAUX DE L'ECO-PARLEMENT DES JEUNES

L'Eco-Parlement des jeunes® est un dispositif qui rassemble des acteurs d'un territoire autour d'un dessein commun. Il est engageant pour tous : en premier lieu les jeunes, mais également les adultes encadrants (enseignants, éducateurs...), les collectivités, les entreprises... Chacun de ces acteurs est valorisé par sa participation à un dispositif qui contribue au développement des valeurs de responsabilité, de gouvernance, de citoyenneté.

L'EPJ met en réseau des classes ou des groupes de jeunes avec d'autres acteurs du territoire, collectivités, associations, entreprises, pour construire collectivement une production en faveur de l'environnement et du développement durable.

L'EPJ se base sur une démarche de projet impliquante et sur les principes de la démocratie participative où chacun peut s'exprimer, débattre et où les décisions sont prises de façon concertée.

Les jeunes sont accompagnés par des éducateurs à l'environnement et au développement durable.

Objectifs pédagogiques

Pour un jeune, participer à un EPJ c'est :

- Etre acteur d'un projet au sein de son territoire.
- Argumenter, débattre, confronter des idées.
- Se forger un esprit critique.
- Respecter « l'autre » avec ses différences.
- Avoir une vision plus large des enjeux environnementaux.
- Réaliser une action collective.
- Prendre conscience des principes qui organisent la relation de l'individu à l'État et à la société.

Grandes étapes d'une démarche EPJ

- Les partenaires du projet proposent aux jeunes, de manière concertée, de réaliser des actions concrètes pour leur territoire en lien avec une ou plusieurs thématiques environnementales (les déchets, l'eau, l'énergie...).
- Les jeunes approfondissent ces thématiques, établissent un diagnostic territorial et précisent les actions qu'ils souhaitent mettre en place en fonction des enjeux qu'ils ont identifiés.
- Des échanges avec des adultes permettent aux jeunes de mieux appréhender la faisabilité de leur proposition et d'être plus en adéquation avec les réalités territoriales.
- Les jeunes réalisent et présentent leur production aux élus locaux et autres acteurs lors d'un événement participatif.

ENJEUX DE L'EVOLUTION DU DISPOSITIF

Le projet d'évolution du dispositif porte sur les modalités de développement dans différents territoires en s'appuyant sur les 3 principaux enjeux suivants :

- Démultiplication du dispositif
- Evaluation : améliorer les modalités d'évaluation
- Optimisation de la coordination nationale

L'objectif est de favoriser l'appropriation d'un dispositif qui met l'implication des jeunes au cœur du projet pédagogique par un plus grand nombre d'acteurs. Il permettra dans le même temps d'augmenter le nombre de personnes sensibilisées à différents sujets liés à l'environnement et notamment à la bonne gestion des emballages ménagers :

- . les jeunes : impliqués directement dans l'action éducative, et également ceux qui seront destinataires des productions des jeunes éco-parlementaires ;
- . les adultes pendant le déroulement de l'EPJ (adultes encadrants, partenaires...) et également ceux qui seront destinataires des productions des jeunes éco-parlementaires.

L'enjeu de démultiplication sera considéré sur une 1^{ère} phase de 3 années :

- . Année 1 (2015/2016) : démarrage de 8 projets EPJ avec :
 - un soutien d'Eco-Emballages réparti sur les 2 premières années ;
 - un soutien potentiel de nouveaux partenaires nationaux ;
 - des soutiens locaux identifiés par les porteurs de projet.
- . Année 2 (2016/2017) : 16 EPJ potentiellement en fonctionnement
 - démarrage de 8 nouveaux projets EPJ avec le même type de soutien que les 8 premiers ;
 - poursuite des 8 premiers EPJ avec le soutien d'Eco-Emballages sur cette 2^e année, des partenaires locaux et de nouveaux partenaires nationaux.
- . Année 3 (2017/2018) : 24 EPJ potentiellement en fonctionnement
 - démarrage de 8 nouveaux projets EPJ dans les mêmes conditions que les précédents ;
 - poursuite des 8 premiers EPJ sans l'aide d'Eco-Emballages, viabilité financière à rechercher les 2 premières années à travers des financements régionaux, locaux
 - poursuite des 8 deuxièmes EPJ avec le soutien d'Eco-Emballages sur cette 2^e année, maintien dans le dispositif des 16 projets des années 1 et 2. En fonction des possibilités légales liées au renouvellement de l'agrément d'Eco-Emballages.

Le soutien forfaitaire d'Eco-Emballages serait apporté la 1^{ère} année et la 2^e année tel un soutien de type « Coup de pouce » pour entrer dans le dispositif EPJ.

BENEFICIAIRES ET PARTICIPANTS

Les jeunes

Comme cela est rappelé en introduction du livret de proposition des Assises de l'EEDD de 2013, « la participation active et reconnue des jeunes constitue un levier essentiel dans la prise en compte du développement durable. En ce sens, l'EEDD peut aider à repenser l'éducation, en permettant aux enfants, adolescents et jeunes adultes de s'impliquer dans la vie de leurs territoires. En leur donnant les moyens de s'impliquer dans la vie de leurs territoires. En leur donnant les moyens de prendre des initiatives et d'agir avec les autres. »

Le dispositif vise à impliquer des groupes de jeunes jusqu'à 25 ans. L'implication des jeunes s'appuie le plus souvent sur des temps formels (scolaires). La mobilisation des jeunes sur des temps informels (extra-scolaires) est par ailleurs possible. Selon l'expérience des porteurs de projets, des groupes peuvent être identifiés sur le territoire comme pouvant entrer facilement dans la dynamique :

- jeunes : (péri-scolaire, CME, dans des quartiers, Club nature / environnement : groupe avec un noyau dur qui peut aussi s'ouvrir à d'autres jeunes sur des temps forts...
- jeunes adultes : étudiants, foyers de jeunes travailleurs, jeunes adultes accompagnés dans leur entrée dans la vie, impliqués dans les structures étudiantes comme le REFEDD.

Lancement d'un nouvel appel à projet pour 2016/2017

Pour participer à l'appel à projet

1. Dépôt des dossiers

L'appel à projet est à renvoyer au REN pour 30 avril 2016 dernier délais.

Le dépôt du dossier se fera en version informatique via un formulaire qui reprend les grandes lignes du projet auquel devra être joint un dossier de présentation détaillé, un budget prévisionnel et tous les documents qui vous semblent pertinents pour la bonne compréhension du projet.

Pour toute demande de renseignements, n'hésitez pas à contacter Elise Wone, par courriel : elise.wone@ecole-et-nature.org ou au 04 67 06 18 74.

2. Vérification de la conformité des dossiers

A réception du dossier, une première lecture du dossier est effectuée pour en vérifier la conformité.

3. Sélection des projets

Le projet doit :

- mettre en réseau des groupes de jeunes répartis sur un territoire pour réaliser une production collective (avec un minimum de 200 jeunes impliqués),
- être mis en place sur un territoire défini,
- s'inscrire dans la durée (3 ans minimum),
- concerner l'environnement et le développement durable,
- traiter en partie de la thématique « déchets », notamment du tri et du recyclage des déchets ménagers,
- prévoir une présentation de la production aux acteurs du territoire ayant participé au projet lors d'un événement final,
- être conduit en multipartenariat : collectivité(s), établissement(s) public(s), association(s), entreprise(s)...

Par ailleurs,

- Au moins un des acteurs partenaires pour accompagner les jeunes dans le projet doit avoir la compétence « éducation à l'environnement »,
- Les porteurs du projet s'engagent à communiquer sur le projet et le dispositif, à partager leur vécu tout au long du projet, et à mutualiser leurs pratiques, notamment via le site Internet de l'Eco-Parlement des jeunes®,
- La méthode d'évaluation du projet doit être explicitée,
- Les porteurs de projet s'engagent à participer à une dynamique nationale autour du dispositif, dynamique qu'ils intégreront en participant à la formation annuelle en (juillet 2016 à Paris.

La sélection aura lieu début juin 2016.

La confirmation de la sélection des projets sera indiquée aux porteurs de projet la 2ème semaine de juin.

4. Formation des porteurs de projets

Une formation des porteurs de projet organisée début juillet 2016 à Paris aura pour objectif de favoriser l'appropriation du dispositif et de permettre aux futurs acteurs de se faire une culture commune de l'EPJ. Dates prévues : 7 et 8 juillet 2016.

5. Conventionnement et lancement des actions

Une convention sera signée avec les porteurs des projets retenus pour contractualiser les engagements des différentes parties.



LE RÉSEAU NATIONAL D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Pour comprendre le monde, agir et vivre ensemble



ECO
EMBALLAGES